

***Le Conseil du public (\*) communique***

Le Conseil du public de la RTSR a tenu sa première séance de l'année 2021 grâce à la visioconférence. Il a ainsi analysé les deux rapports agendés, à savoir l'émission de la RTS La 1<sup>ère</sup>, « Le Grand Soir », ainsi que, comme annoncé dans son dernier communiqué, le traitement par la RTS de la problématique du harcèlement soulevée par l'article du Temps du 31.10.2020.

**Emission RTS La 1<sup>ère</sup> « Le Grand soir »**

***Révélation de la rentrée d'automne 2020, l'émission Le Grand soir conjugue bonne humeur, empathie et qualité de l'habillage musical, pour un véritable moment de bonheur !***

Proposer une émission radiophonique de trois heures, avec la volonté d'accompagner l'auditeur en conservant l'énergie du « direct » représentait un véritable défi ! Il est superbement relevé grâce à l'excellence de nombreux facteurs : la qualité de l'animation, la dynamique de la structure de l'émission, le choix judicieux des invités et/ou des thèmes traités, le temps accordé à la libre circulation de la parole et des idées ainsi que l'habillage musical. Ce sont là les ingrédients de cette pépite de rentrée d'automne dernier, laquelle s'étend sur une plage-horaire constituée jusqu'alors de trois émissions différentes.

*Le Grand soir* est synonyme de respirations quotidiennes, bénéfiques et bienvenues, empreintes de tonalités diverses selon les invités, tout en conservant une « couleur » très particulière et spécifique, celle du respect de l'invité auquel on offre du temps. Les professionnels ont apporté leurs éclairages aux questions posées par le Conseil du public, notamment au sujet de la clarté de la ligne suivie pour la sélection des invités. Ils ont exprimé aussi leur volonté d'éditorialiser certains sujets lorsque ceux-ci s'y prêtaient. Ils ont encore souligné cette manière de « *faire vivre la radio* » grâce au direct : « *Avec le direct et son énergie propre, c'est de la pure radio !* ».

Dès lors, longue vie à ces « moments de bonheur » !

**Le traitement par la RTS de la problématique du harcèlement  
soulevée par l'article du Temps du 31.10.2020**

***Le Conseil du public a considéré que la RTS a traité avec professionnalisme, objectivité et proportionnalité l'affaire des dysfonctionnements révélée par le journal Le Temps !***

« *Ni trop ni trop peu !* » ... C'est en ces termes que le Conseil du public a jugé la manière avec laquelle les rédactions du service public ont traité l'affaire des dysfonctionnements – harcèlement et mobbing – au sein de la RTS, « *avec professionnalisme !* ». Si les informations ont été formulées de manière objective et avec proportionnalité tout au long de la période entre le 31 octobre et mi-janvier, il a été considéré que l'entreprise a paru surprise, générant un léger décalage entre la publication de l'article

du journal Le Temps, sur les réseaux sociaux, et l'annonce de l'événement à *Forum* et au 19h30 qui n'ont, ce soir-là, donné la parole qu'au seul directeur de la RTS.

Le Conseil du public a considéré encore que les secteurs de l'information et des magazines ont parfaitement traité cette affaire, mieux que les organes dirigeants paraissant surpris voire choqués, en mal de préparation. Quant au secteur « culture et société », il est nettement apparu que « *rire de tout...* » oblige à une éthique certaine, mais surtout, exige une haute qualité de traitement. Tel n'a pas été toujours le cas !

Les professionnels ont tenu à préciser la volonté d'indépendance éditoriale de l'entreprise, rendant compte sans enquêter : « *Nous nous efforçons de demeurer factuel, de faire notre travail au mieux qu'il est possible, avec la ferme volonté de transparence, dans un souci d'indépendance. A ce titre le reportage de Mise au point peut être considéré comme l'honneur du service public !* ». Ajoutant pour conclure : « *Le travail n'est pas terminé !* ».

Contacts :

- Gérald Berger, président du Conseil du public, 079 892 64 98
- Claude-Alain Kleiner, chargé des communiqués de presse, 078 924 35 45